

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 avril 2025 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

23. Déclassement rétroactif d'une partie de la parcelle cadastrée AC 340 située sur la commune de Saint-Germain-de-Tallevende

Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Un bien sis anciennement à SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE-LA-LANDE-VAUMONT a fait l'objet d'une vente par la commune de SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE-LA-LANDE-VAUMONT au profit de Monsieur et Madame DUFOUR les 21 et 25 janvier 2011. Cette vente avait été approuvée au préalable par **délibération du Conseil municipal du 25 juin 2009**.

Ce bien était précédemment utilisé par la commune de SAINT-GERMAIN-DE-TALLEVENDE-LA-LANDE-VAUMONT et correspondait au parc de l'ancienne mairie jusqu'à la réalisation de la nouvelle mairie dans l'ancien presbytère.

Or, il est apparu que ce bien à l'époque n'avait pas fait l'objet d'un déclassement, préalablement à sa vente, bien qu'il fasse partie du domaine public.

La vente du bien (ainsi que toutes les ventes qui s'en sont suivies) sont donc aujourd'hui frappées de nullité, compte tenu du caractère inaliénable du domaine public.

Il est toutefois possible aujourd'hui, afin de valider la chaîne de propriété, de recourir à la procédure de régularisation par acte de déclassement rétroactif, conformément à l'article 12 de l'ordonnance du 19 avril 2017. Cet article permet ainsi la régularisation des actes de disposition intervenus antérieurement à l'entrée en vigueur du texte sans déclassement préalable, sous réserve qu'à la date de l'acte de disposition (c'est-à-dire le 25 janvier 2011), les biens n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public.

Il y a donc lieu d'obtenir aujourd'hui du conseil municipal de la ville de VIRE-NORMANDIE, une déclaration rétroactive de déclassement **portant pour partie** sur le bien cadastré comme suit (anciennement parcelle AB 249) et tel que délimité sur le plan cadastral ci-après reproduit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Délibération n°2025/04/07/23 du 7 avril 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
584	AC	340	3 rue Bernard Amand	00 ha 30 a 43 ca



Figure 1 - Extrait du cadastre

Dans un souci de **sécurisation juridique des titres de propriété** de l'actuel et des futurs propriétaires de la parcelle AC 340, il est en effet souhaitable de faire application des dispositions de l'**article 12 de l'ordonnance n°2017- 562 du 19 avril 2017** relative à la propriété des personnes publiques, en prononçant le déclassement rétroactif de l'emprise correspondante.

En conséquence, il vous est demandé, eu égard au fait que l'assiette correspondant aux parcelles susmentionnées correspondait, à l'époque de la **délibération du Conseil municipal du 25 juin 2009**, au terrain d'un ensemble bâti sans usage suite au transfert de la mairie vers l'ancien presbytère de la commune, de constater son absence d'affectation à un service public ou à l'usage du public au moment de la vente (les 21 et 25 janvier 2011) et d'en prononcer le déclassement rétroactif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/23 du 7 avril 2025 à 20h30

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques – qui modifie le code général de la propriété des personnes publiques – et notamment son article 12,

VU la délibération du 25 juin 2009 autorisant la cession de la parcelle AB 259 à Monsieur et Madame DUFOUR,

VU l'acte de cession de la parcelle AB 259 en date du 21 et du 25 janvier 2011, signés avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que cette délibération ne déclassait pas l'assiette de l'ancienne parcelle AB 259,

VU l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 10 mars 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 Mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De prononcer le déclassement rétroactif du domaine public de la parcelle anciennement cadastrée AB 259 (2 868 m2) et aujourd'hui comprise dans la parcelle cadastrée AC 340 (3 043 m2),
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	7
Vote Pour	40	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/23 du 7 avril 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 06

Le 07 Avril 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} avril 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} avril 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles			<input checked="" type="checkbox"/>	
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Joël DROULLON
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Régine RENAULT
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBURE Joann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250415-23-DEP

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de VIRE le 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/23 du 7 avril 2025 à 20h30

LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/23 du 7 avril 2025 à 20h30